



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1498

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et JC Decaux dans le cadre de la saison 2015-2016 des Célestins/Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1498 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/ THEATRE DES CELESTINS ET JC DECAUX DANS LE CADRE DE LA SAISON 2015-2016 DES CELESTINS/THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2015-2016.

La société **JC Decaux**, a pour activité principale la valorisation des marques dans l'espace public à travers le déploiement d'un réseau dense et varié d'affichages publicitaires.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet évènement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, la société **JC Decaux** souhaite être le parrain de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2015-2016. Le parrainage permet également à JC Decaux de nouer des relations privilégiées avec ses clients à l'occasion des rencontres avec les artistes.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société JCDecaux	<ul style="list-style-type: none"> - 30 faces du 31 août au 7 septembre 2015 pour le lancement de saison des Célestins - 30 faces muppy platines du 12 au 19 octobre 2015 pour le festival international de théâtre Sens Interdits - Fléchage temporaire sur les différents lieux du festival du 12 au 28 octobre 2015 pour Sens Interdits - 5 muppy mobiles du 19 au 28 octobre 2015 pour le festival Sens Interdits dans les lieux à déterminer entre les services techniques - 30 faces du 29 février au 14 mars 2016 pour la création <i>Les Affaires sont les affaires</i> de Claudia Stavisky - 30 faces du 30 mai au 6 juin 2016 et fléchage pour le festival des arts du cirque utoPistes qui se tient dans plusieurs lieux de la Métropole du 2 au 11 juin 2016 	<ul style="list-style-type: none"> - Logo sur les pages des spectacles partenaires dans le programme de la saison (40 000 exemplaires) - Logo sur le site internet des Célestins, Théâtre de Lyon - Logo sur les supports de communication du festival Sens Interdits - Logo sur les supports de communication du festival utoPistes - 6 places pour la représentation du spectacle <i>En attendant Godot</i> du vendredi 2 octobre 2015 à 20h - 6 places pour la représentation du spectacle 887 du vendredi 20 novembre 2015 à 20h - 6 places pour la représentation du spectacle <i>Le Roi Lear</i> du vendredi 27 novembre 2015 à 20h - 10 places pour la représentation du

	<p><u>Valorisation : 10.500,00 €HT</u></p>	<p>spectacle <i>Une cArMen en Turakie</i> du vendredi 18 décembre 2015 à 20h - 6 places pour la représentation du spectacle <i>Oresteia</i> du vendredi 22 janvier 2016 à 20h - 10 places pour la représentation du spectacle <i>Les Affaires sont les affaires</i> du vendredi 6 mai 2016 à 20h - 6 places pour la représentation d'un spectacle à définir lors du festival utoPistes</p> <p><u>Valorisation : 10.365,71 €HT</u></p>
--	---	--

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et JC Decaux, dans le cadre de la saison 2015-2016 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, natures 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN